



Fondation du Grand Montréal

FONDS COLLECTIF POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE

CADRE DE RÉFÉRENCE 2023

En appui aux initiatives pour personnes demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes sans statut, à statut temporaire ou précaire

Table des matières

Intention du Fonds collectif pour l'équité sociale.....	2
Grands principes des Fonds collectifs de la FGM	2
Gouvernance	2
Dates importantes.....	3
Ligne de temps	3
Objectifs et axes de financement du Fonds collectif pour l'équité sociale 2023.....	5
Organisations et initiatives admissibles	6
Justice, Équité, Diversité et Inclusion	6
Conditions de financement.....	6
Critères de priorisation	7
Critères d'analyse des demandes	7
Soutien aux organisations/initiatives lors du processus de dépôt de demandes	8
Suivi des initiatives financées	8
ANNEXE : Formulaire de pré-qualification (Étape 1).....	9
ANNEXE : Formulaire de conversation (Étape 2).....	10
ANNEXE : Faits saillants des consultations dans les milieux.....	12
ANNEXE : Liste des organisations consultées, membres du Comité aviseur participatif (par ordre alphabétique)	13

Intention du Fonds collectif pour l'équité sociale

Le Fonds Collectif pour l'équité sociale a été créé par la FGM en 2021 avec l'intention d'intervenir sur des problématiques liées aux inégalités sociales ainsi que sur des enjeux de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion. La FGM souhaite appuyer en priorité les organisations œuvrant auprès des populations historiquement marginalisées (les personnes noires, autochtones et racisées, les personnes LGBTQ2S+, les femmes et les filles et les personnes vivant avec une limitation physique ou intellectuelle ou autre personnes neurodivergentes) selon une approche d'écoute et de confiance et en les aidant à concrétiser leur vision transformatrice du milieu.

Grands principes des Fonds collectifs de la FGM

- Soutenir la défense des droits collectifs et individuels et les activités de plaidoyer;
- Appuyer les actions et les besoins identifiés comme étant sous-financés dans le contexte du Fonds;
- S'attarder aux barrières systémiques auxquelles font face les organismes communautaires (manque de financement global, statut de bienfaisance, financement à la mission, soutien aux activités de plaidoyer);
- Appliquer les principes de la philanthropie basée sur la confiance ([document explicatif en anglais](#)) et les pratiques de distribution participative;
- Agir de façon innovante en mobilisant les acteurs philanthropiques, en écoutant les besoins énoncés par le milieu et en répondant à ces besoins en fonction des moyens disponibles.

Gouvernance

La Fondation du Grand Montréal a fait appel à des partenaires communautaires et institutionnels qui œuvrent auprès des personnes demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes sans statut, à statut temporaire ou précaire pour mettre en place **un Comité aviseur participatif**. Le comité inclut : des organismes communautaires du Grand Montréal, des organisations de défense de droits, les villes de Montréal et de Laval, la santé publique, des organismes de concertation.

Mandat du Comité aviseur participatif :

- **Collaborer à la définition des objectifs et paramètres du Fonds** : populations prioritaires, axes de financement, critères de priorisation et d'analyse de demandes de financement, conditions de financement ;
- **Selon la disponibilité, collaborer à l'identification des organisations**, groupes et initiatives à contacter de façon proactive pour la participation aux Fonds ;
- **Analyser les demandes de financement présentées au Fonds** selon les critères et en tenant compte des principes de justice, équité, diversité et inclusion (JEDI) et la philanthropie basée sur la confiance ;
- **Participer à des rencontres d'échange et de priorisation** des initiatives déposées;
- **Faire les recommandations finales** concernant la distribution des fonds disponibles.

Selon leurs disponibilités et la mission de leurs organisations, les membres du comité peuvent choisir leur niveau d'implication :

- Participer seulement au processus préalable à la mise en place du Fonds (définition de paramètres et identification des organisations);
- Participer au processus de sélection (l'analyse des demandes et formulation de recommandations finales);
- Ou s'engager tout au long du processus participatif.

La liste des membres du Comité aviseur avec leurs mandats respectifs se trouve dans l'annexe du document.

Composition du Comité aviseur participatif :

Le comité sera composé d'un minimum de 8 personnes représentant des milieux et des territoires variés.

- **Représentativité territoriale** : Grand Montréal incluant les Rives Nord et Sud, Laval et l'île de Montréal
- **Représentativité institutionnelle** : Villes, arrondissements, santé publique, etc.
- **Représentativité communautaire** : Défense des droits, organismes de première ligne, concertations

- **Représentation de la FGM** : minimum 2 membres du comité de l'engagement dans la communauté

Les membres recherchés pour ce comité devraient aussi détenir des connaissances et des compétences sur les enjeux suivants :

- Milieu communautaire et plus particulièrement les enjeux directs et connexes liés à l'immigration et aux demandeurs d'asile ;
- Approches JEDI (Justice, équité, diversité et inclusion) et intersectionnelle ;
- Approche de la philanthropie basée sur la confiance (redistribution des pouvoirs, philanthropie équitable, approche ADS+, etc.);

Dates importantes

Période d'appel aux projets : 7 août 2023 au 29 septembre 2023 (17h)

Séances d'information virtuelles : 28 août, 13 septembre et 18 septembre

28 août à 11h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/88204099461>

13 septembre à 14h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/83696563665>

18 septembre à 18h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/81411186627>

Période de préparation et d'analyse de demandes de financement : octobre – novembre 2023

Communication de décisions finales : décembre 2023

Ligne de temps

Choix de la thématique générale	Par le comité de l'engagement dans la communauté de la FGM en suivi des propositions faites par l'équipe de la FGM.	Février – mars 2023
Période de préconsultations	Conversations entre les membres de l'équipe de la FGM et les acteurs des milieux communautaires, institutionnels et philanthropiques pour valider la thématique générale, rassembler les constats et clarifier les objectifs.	Mars – juin 2023
Composition du comité aviseur	Composition d'un comité aviseur et participatif rassemblant les représentants du milieu.	Mai – juin 2023
Définition et validation des axes et des paramètres du Fonds par le comité aviseur	Le Comité aviseur définit <ul style="list-style-type: none"> - Les axes de financement du Fonds - Les conditions de financement - Les critères d'admissibilité et de priorisation - Les critères d'évaluation des initiatives déposées dans le cadre du Fonds 	Juillet 2023

<p>Lancement du Fonds et période de dépôt de projets</p>	<p>Publication d'un appel à projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Site web, infolettre et médias sociaux de la FGM; ● Partage par les partenaires dans les milieux concernés; ● Approche proactive d'organisations concernées; <p>Documents suivants à l'appui:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cadre de référence ; ● Document descriptif du Fonds; ● Formulaire de préqualification sur le site web de la FGM. 	<p>7 août – 29 septembre (17h) 2023</p>
<p>Première sélection de projets</p>	<p>L'équipe de la FGM, en consultation avec le Comité aviseur, choisira les organisations et les initiatives à prioriser selon les critères de priorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pertinence de l'initiative ou de la mission de l'organisation selon les axes de financement et les priorités du Fonds 2023 ; ● Interventions auprès des populations historiquement marginalisées en favorisant l'intersectionnalité ; ● Territoire d'intervention ; ● Effort de représentativité et approche participative. 	<p>Septembre – octobre 2023</p>
<p>Conversations avec les organisations sélectionnées</p>	<p>L'équipe de la FGM contactera les organisations priorisées pour une conversation approfondie (1 heure) et rédigera les demandes de financement qui seront validés par les organisations.</p>	<p>Septembre – novembre 2023</p>
<p>Évaluation des projets sur la base de formulaires de conversation</p>	<p>Le Comité aviseur se réunira en novembre 2023 pour étudier les demandes et formuler les recommandations de distribution de fonds selon les critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Retombées attendues pour les personnes et les communautés ou les impacts potentiels sur les systèmes et les politiques ; ● Vision transformatrice et volonté de changer le statu quo; ● Justice, diversité, équité, inclusion et intersectionnalité; 	<p>Novembre 2023</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ● Mobilisation des personnes et des communautés concernées; ● Réalisme des résultats attendus; ● Collaborations, partenariats et alliances. 	
Recommandations finales du Comité aviseur concernant les organisations et initiatives qui seront financés par le Fonds 2023		Au plus tard le 20 novembre 2023
Validation des recommandations par le comité d'engagement dans la communauté de la FGM		30 novembre 2023

Objectifs et axes de financement du Fonds collectif pour l'équité sociale 2023

En 2023-2024, le Fonds offrira un appui aux **organisations et aux initiatives œuvrant auprès des demandeur.euse.s d'asile, des personnes réfugiées et personnes migrantes sans statut, à statut temporaire ou précaire** selon les besoins énoncés lors de consultations avec les milieux. Plus spécifiquement, le financement du Fonds sera accordé selon les axes suivants :

		Exemples
Axe 1	Activités et initiatives visant à offrir ou à bonifier un accompagnement administratif ou le soutien juridique des personnes ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement des personnes pour les aider à accomplir les démarches administratives nécessaires ; ● Accompagnement individuel ou collectif visant à permettre les personnes à mieux naviguer à travers les systèmes administratifs ; ● Services juridiques gratuits et fiables et défense des droits individuels ; ● Services d'interprétariat
Axe 2	Initiatives visant à influencer les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions de plaidoyer en faveur de changement de politiques existantes ou mise en place de nouvelles politiques ayant un impact positif sur la qualité de vie et sur les droits des personnes concernées ; ● Actions de sensibilisation pour attirer l'attention aux réalités vécues, combattre les préjugés et créer la solidarité avec les personnes et communautés ciblées ; ● Initiatives de production, diffusion et vulgarisation de connaissances par, pour

		et au bénéfice des communautés concernées.
Axe 3	Initiatives visant le renforcement du pouvoir d’agir individuel et/ou collectif des personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ● Les initiatives émergentes et les actions menées par les personnes migrantes sans statut, à statut temporaire ou précaire, réfugié.e.s et demandeur.euse.s d’asile au bénéfice de leurs communautés en réponse aux problématiques vécues ; ● Actions et initiatives qui visent à outiller les personnes immigrantes, réfugié.e.s et demandeur.euse.s d’asile pour mieux défendre leurs propres droits individuels et collectifs.

Organisations et initiatives admissibles

- Organismes de bienfaisance enregistrés;
- Organisations sans numéro de bienfaisance, concertations, initiatives et groupes citoyens (si l’organisation / initiative n’a pas de numéro de bienfaisance, il devra être en mesure de collaborer avec un organisme fiduciaire en détenant un);
- Organisations et initiatives qui œuvrent sur le territoire du Grand Montréal, c’est à dire les 82 municipalités de la CMM, incluant Laval et les couronnes nord et sud.

Justice, Équité, Diversité et Inclusion

Selon les principes de Justice, Équité, Diversité et Inclusion dont s’est dotée la Fondation du Grand Montréal, la priorité sera accordée aux organisations et initiatives

- Qui interviennent spécifiquement à l’amélioration de la qualité de vie des populations historiquement marginalisées et identifiées par la FGM, soit : les Personnes Autochtones, Noires et racisées, les femmes, les filles, les membres des communautés LGBTQ2S+, ainsi que les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles physiques ou intellectuelles ou autres personnes neurodivergentes;
- Qui sont conçus et menés par les personnes qui vivent elles-mêmes les enjeux sur lesquelles elles interviennent.

Nous nous engageons à faciliter l’accès au processus pour les organisations, les initiatives, les groupes citoyens ou autres organisations qui font face à des barrières systémiques dans l’obtention du financement, incluant les organisations sans financement à la mission, sans numéro de bienfaisance, les initiatives en phase d’émergence, les groupes dont les activités principales sont la plaidoirie, la défense des droits, la mobilisation des communautés, etc.

Conditions de financement

En 2023, le Fonds collectif pour l’équité sociale dispose d’un budget total de 1 300 000 \$.

- **Les financements seront accordés pendant 2 ans** (sauf si la demande est spécifiquement faite pour un financement court-terme)
- **Les financements seront flexibles :**
 - Financement accordé « à la mission » (pour la continuation ou la bonification des activités régulières), pour un projet spécifique ou pour le développement de capacités de l’organisation/initiative;

- Financement accordé pour les activités existantes, les activités en démarrage ou pour la mise en place d'une nouvelle initiative.
- **Les organisations/initiatives peuvent appliquer à l'un de paliers de financement :**
 - Palier 1 : 15 000\$ par année
 - Palier 2 : 40 000\$ par année
 - Palier 3 : 65 000\$ par année
- **Une seule demande** par organisation ou groupe demandeur sera prise en compte.

Critères de priorisation

Suite à la réception des formulaires de pré-qualification, les organisations et initiatives seront priorisées pour une conversation approfondie avec l'équipe de la FGM qui mènera au dépôt d'une demande de financement au Fonds collectif pour l'équité sociale 2023. Les critères de priorisation sont les suivants :

- Pertinence de l'initiative ou de la mission de l'organisation selon les axes de financement et les priorités du Fonds 2023 ;
- Interventions auprès des populations historiquement marginalisées en favorisant l'intersectionnalité ;
- Territoire d'intervention ;
- Effort de représentativité et approche participative efficace.

Critères d'analyse des demandes

Les demandes de financement seront analysées par le Comité aviseur participatif du Fonds selon les critères suivants :

	Critère	Explication/exemples	Points
1	Retombées attendues pour les personnes et communautés ou impact sur les systèmes et politiques	L'initiative : <ul style="list-style-type: none"> ● Répond aux besoins prioritaires des personnes ou communautés ciblées par le Fonds ; ● Vise l'amélioration du bien-être des personnes ou des communautés ciblées par le Fonds ; ● Renforce le pouvoir individuel et collectif des personnes ou des communautés ciblées par le Fonds ; ● Pourrait entraîner un changement concret et durable des éléments de systèmes existants (politiques, droits, processus) ; 	/5
2	Vision transformatrice et volonté de changer le statu quo	<ul style="list-style-type: none"> ● L'initiative vise le changement du statu quo en faveur de la justice sociale ; ● L'initiative vise le renforcement de la solidarité entre les divers groupes de population ; 	/5
3	Justice, équité, diversité, inclusion et intersectionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ● L'initiative témoigne d'une approche intersectionnelle et intentionnelle auprès d'une ou plusieurs communautés historiquement marginalisées (personnes noires, autochtones, racisées, LGBTQ2S+, limitation fonctionnelle, filles et femmes) ; 	/5

		<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation fait face à des barrières importantes dans l'obtention de financement pour réaliser sa vision et sa mission (difficulté d'accès aux bailleurs de fonds, barrière de la langue, capacité organisationnelle, etc.). 	
4	Mobilisation des personnes et des communautés	<ul style="list-style-type: none"> ● Les populations concernées sont incluses et impliquées dans l'idéation, la mise en œuvre et la définition du succès de l'initiative ; ● L'initiative incarne le principe « rien sur nous sans nous »; 	/5
5	Réalisme et capacité organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Les résultats attendus sont pertinents et semblent réalistes (tant dans l'idéation que financièrement et dans le temps); ● Le financement aura un effet levier (permettra à l'organisation de renforcer ses capacités, de mobiliser d'autres ressources financières, etc.) 	/5
6	Collaborations, partenariats et alliances	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation travaille de concert avec d'autres acteurs du milieu (en général ou dans le cadre d'initiative); ● L'initiative incarne l'approche d'impact collectif (rassemble des acteurs autour d'un objectif commun, leur permet de travailler ensemble, plutôt qu'en compétition); 	/5
7	Bonus	Autres facteurs : territoire d'intervention, innovation, leadership dans le milieu, trous de services, coups de cœur	/3
	Total :		/33

Soutien aux organisations/initiatives lors du processus de dépôt de demandes

Dans le respect de principes de philanthropie basée sur la confiance et en tenant compte de ses capacités organisationnelles, la Fondation du Grand Montréal met en place des efforts pour simplifier les processus administratifs liés au dépôt de demandes, rendre transparentes les conditions d'octroi de financements et communiquer les organisations et initiatives intéressées. Pour obtenir toutes informations sur le Fonds collectif pour l'équité sociale 2023, les organisations peuvent :

- Consulter le Cadre de référence du Fonds
- Assister aux séances de questions-réponses avec l'équipe de la Fondation du Grand Montréal (aucune inscription requise) aux dates suivantes :
 - 28 août à 11h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/88204099461>
 - 13 septembre à 14h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/83696563665>
 - 18 septembre à 18h sur Zoom : <https://fgmtl-org.zoom.us/j/81411186627>

Suivi des initiatives financées

À la suite de la sélection des initiatives, les deux parties (l'organisation récipiendaire et la FGM) signeront une entente pour formaliser les attentes liées à la collaboration. Dans le cas où l'organisation ou l'initiative ne détenait pas le statut de bienfaisance, l'entente sera signée entre la FGM et l'organisme fiduciaire de l'initiative.

La collaboration entre la FGM et les organisations financées dans le cadre des Fonds collectifs de la FGM est basée sur les valeurs de la transparence, réciprocité et valorisation des apprentissages. La FGM cherche activement à réduire les

attentes administratives liées au suivi des initiatives et à la reddition de comptes et à le transformer en processus collectif de partage de connaissances et apprentissages.

Dans le cadre du Fonds collectif pour l'équité sociale 2023, **les organisations et initiatives financées seront invitées à participer à un évènement annuel de partage de résultats, connaissances et réseautage**. Les suivis ponctuels bilatéraux pourraient être organisés à la demande des organisations ou de la FGM.

ANNEXE : Formulaire de pré-qualification (Étape 1)

	Question	Format
1	Décrivez l'initiative, le projet ou les activités pour lesquelles vous recherchez un financement	Champ texte
2	Décrivez la mission générale de votre organisation ou initiative.	Champ texte
3	Quel palier de financement recherchez-vous? <ul style="list-style-type: none"> ● \$ 10 000 par an ● \$ 30 000 par an ● \$ 50 000 par an 	Choix multiple – 1 choix possible
4	À quel axe du Fonds votre initiative correspond-elle? <ul style="list-style-type: none"> ● Axe 1 : Soutien administratif et juridique aux personnes ● Axe 2 : Plaidoyer et sensibilisation ● Axe 3 : Renforcement du pouvoir d'agir des personnes et communautés 	Choix multiple – 1 choix possible
5	Quel est le nom de votre organisation ou initiative?	Champ texte
6	Sur quel.s territoire.s sont déployées en majorité vos activités ? <ul style="list-style-type: none"> ● Rive-Sud / Montérégie ● Rive-Nord (excluant Laval) ● Laval ● Île de Montréal ● Autre 	Choix multiple – plusieurs choix possibles
7	S'il y a lieu, précisez le quartier ou l'arrondissement (Montréal/Laval) ou la municipalité (Rives Nord/Sud) où se concentrent vos activités	Champ texte
8	Est-ce que votre organisme intervient spécifiquement afin d'améliorer la qualité de vie des populations historiquement marginalisées telles qu'identifiées par la FGM ?	Oui/non

9	Si oui, laquelle ou lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> • Personnes noires • Personnes autochtones • Personnes racisées • Femmes et filles • Personnes vivant avec une limitation fonctionnement physique ou intellectuelle ou autres personnes neurodivergentes • Personnes s’identifiant à la communauté LGBTQ2S+ 	Choix multiple – plusieurs choix possibles
10	Veillez expliquer comment les personnes demandeuses d’asile, réfugiées ou migrantes sans statut, à statut temporaire ou précaire sont impliquées dans le leadership et/ou la gouvernance de votre organisation/initiative.	Champ texte
11	Votre organisation détient-elle un numéro de bienfaisance enregistré à l’agence de revenu du Canada (ARC) ?	Oui/non
12	Si oui, merci de l’indiquer	Champ texte
13	Indiquez votre nom	Champ texte
14	Indiquez le poste que vous occupez au sein de votre organisation.	Menu déroulant ou champ texte
15	Si vous le souhaitez, indiquez vos pronoms.	Champ texte
16	Adresse courriel	Champ texte

ANNEXE : Formulaire de conversation (Étape 2)

Nom de l’organisation	
Nom de l’organisme fiduciaire (au besoin)	
Numéro ARC	
Territoire (ville, arrondissement, MRC, etc.)	
Nom de la personne qui représente l’organisation	
Titre	
Courriel	

Téléphone	
Adresse civique	

Nom de l'initiative	
Populations visées	
Axe de financement	
Montant demandé	

1. Description de la mission de l'organisation ou de l'initiative proposée
2. Contexte de l'initiative, les enjeux prioritaires ou la vision transformatrice de l'organisation
3. À quelles fins servirait le financement demandé ?
4. Décrivez l'impact que vous cherchez à avoir à travers cette initiative auprès des personnes, des communautés, des politiques ou des systèmes existants. L'impact peut être autant qualitatif que quantitatif et peut être à court ou à long terme.
5. Comment les populations desservies sont impliquées dans le leadership et/ou gouvernance de l'organisation? Comment l'organisation/initiative valorise leur participation et expertise?
6. Qui sont les partenaires, alliés et les parties prenantes de l'initiative ? Comment l'organisation/initiative collabore avec les autres acteurs de l'écosystème ?
Autres informations (facultatif)

ANNEXE : Faits saillants des consultations avec les milieux

Entre avril et juillet 2023, l'équipe de la Fondation du Grand Montréal a mené des consultations avec des représentants d'organisations institutionnelles et philanthropiques, d'organisations qui œuvrent auprès des personnes demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes sans statut, à statut temporaire et précaire, des concertations, des groupes et des personnes militant pour la défense de droits de la personne.

Voici les faits saillants partagés lors des consultations et de discussions au sein du comité :

- **Les besoins des personnes sans statut** : selon certaines estimations, plus de 500 000 personnes vivent sans statut sur le territoire du Canada, mais il est impossible d'avoir des données probantes. Cette importante population n'a quasiment aucun accès à des services publics de base : soins de santé, parcours éducatif au-delà du secondaire, accompagnement juridique ou francisation. Plusieurs personnes ont peur d'utiliser les ressources communautaires en raison d'informations qui pourraient être demandées.
- **Le projet du programme de régularisation** : mobilisation importante des groupes de défense de droits et des syndicats au sein de la Coalition pour la régularisation pour assurer la mise en œuvre et l'application la plus large possible de l'éventuel programme de régularisation. À ce jour, les informations concernant ce programme (qui l'opérera et à qui il s'adressera) n'ont pas encore été communiquées. La Coalition pour la régularisation milite afin que le programme soit accessible à toutes les personnes sans statut, ainsi que celles au statut précaire et temporaire et offre un statut permanent.
- **Droits des travailleurs** : Bien que la main-d'œuvre migrante joue un rôle essentiel dans le maintien du système économique québécois (et canadien), la situation des travailleurs et travailleuses migrantes au statut temporaire reste très précaire. Les limitations liées au statut temporaire rendent les personnes vulnérables à l'exploitation et aux abus liés à leurs droits, ainsi qu'à la perte de statut pour celles et ceux qui prennent le risque de quitter leurs employeurs ou de dénoncer les pratiques abusives. Les groupes de défense de droits soulignent la nécessité de réformer le système de migration de main-d'œuvre afin de mieux protéger les droits des travailleurs et travailleuses.
- **Services d'accompagnement** : Les organisations de première ligne continuent de constater une grande demande et un manque de financement pour les services d'accompagnement des personnes réfugiées et demandeuses d'asile. Cela concerne particulièrement l'accompagnement pour accomplir les démarches administratives et l'interprétariat (la pression sur les services d'interprétariat a considérablement augmenté depuis l'entrée en force de la loi 96). Les organismes de proximité ne sont pas toujours équipés pour accompagner les personnes demandeuses d'asile de façon efficace et ne reçoivent aucun financement pour ce type d'activités. Les concertations soulignent l'importance de mettre en place les ressources pivots dans tous les quartiers et localités.
- **Crise du logement** : Les personnes demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes sans statut, au statut temporaire et précaire sont frappées de façon particulière par la crise de logement. On constate la hausse de l'itinérance parmi ces populations. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il manque de services d'hébergement spécialisés pour les personnes immigrantes. Les services d'hébergement « généralistes » ne sont pas équipés pour accompagner adéquatement les personnes à travers leurs parcours d'immigration. Aux besoins en logement s'ajoutent les besoins de base : l'ameublement, les vêtements et particulièrement les vêtements d'hiver, l'équipement pour les bébés, les fournitures scolaires, etc. De plus, les organismes en sécurité alimentaire constatent une augmentation importante des personnes migrantes et demandeuses d'asile qui dépendent de leur aide.
- **Services de santé** : l'accès aux services de santé reste un enjeu majeur, particulièrement pour les femmes. Les organismes constatent aussi l'aggravation de problèmes de santé mentale et l'isolement des personnes face à des défis, l'incertitude et au manque de soutien.

- **Services juridiques** : L'accès à des services juridiques fiables est un élément crucial dans le parcours de régularisation et de défense des droits individuels des personnes. Malheureusement, il y a un manque criant des services juridiques communautaires dans la région du Grand Montréal et des services existants sont débordés. Dans ce contexte, les personnes se tournent souvent vers les services dans le privé, souvent très coûteux, peu fiables et parfois frauduleux. Le financement des services juridiques pour la régularisation devrait être une priorité.
- **Services en périphérie** : Les couronnes nord et sud du Grand Montréal, particulièrement les villes de Laval et de Longueuil (encore plus particulièrement le Vieux-Longueuil) accueillent une population grandissante des personnes demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes sans statut, au statut temporaire et précaire (en effet, la ville de Laval dénombre la deuxième plus grande population des personnes immigrantes dans la province, après la celle de Montréal). Comparativement à Montréal, il y a un manque d'organismes qui desservent la population immigrante. Les organismes couvrent souvent un large territoire peu desservi par les transports en commun, ce qui crée un enjeu important d'accès à des services existants. Les autres enjeux similaires à ceux de Montréal : manque d'accès aux services de santé et services périnataux, rareté de logements et la hausse de l'itinérance cachée. Les acteurs décrivent un manque important de financement des services pour les populations immigrantes en périphérie de Montréal.

ANNEXE : Liste des organisations consultées, membres du Comité aviseur participatif (par ordre alphabétique)

Liste des organisations consultées :

- Action Réfugiés Montréal
- Centre de travailleurs et travailleuses immigrant.e.s (CTTI)
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est
- Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ)
- Coalition pour la régularisation
- Conseil québécois LGBT+
- Corporation du développement communautaire de Côte-de-Neiges
- Direction régionale de la santé publique
- League des droits et de libertés (LDL)
- Maison Internationale de la Rive Sud
- Médecins du Monde Canada
- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
- Service de développement social, sport et loisir de la Ville de Laval
- Service de diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal – Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Un itinéraire pour tous

Membres du Comité aviseur participatif :

Nom de l'organisation	Mandat
AGIR Montréal	définition de paramètres, analyse de demandes

Arrondissement du Montréal-Nord, Ville de Montréal	analyse de demandes
Centre de travailleurs et travailleuses immigrant.e.s (CTTI)	définition de paramètres, analyse de demandes
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est	définition de paramètres
Centre social d'aide aux migrants (CSAI)	définition de paramètres, analyse de demandes
Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ)	définition de paramètres
Collectif Bienvenue	définition de paramètres, analyse de demandes
Corporation du développement communautaire de Côte-de-Neiges	définition de paramètres
Direction régionale de la santé publique	définition de paramètres, analyse de demandes
Fondation du Grand Montréal - Comité d'engagement dans la communauté	définition de paramètres, analyse de demandes
L'Institut national pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH)	analyse de demandes
Médecins du Monde Canada	analyse de demandes
Service de développement social, sport et loisir de la Ville de Laval	définition de paramètres, analyse de demandes
Service de diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal – Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)	définition de paramètres, analyse de demandes
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)	définition de paramètres
Un itinéraire pour tous	définition de paramètres, analyse de demandes